

Loi sur les télécommunications

Notification de l'ouverture d'une procédure de révocation de numéros

Une procédure de révocation de numéros, basée sur la législation sur les télécommunications, a été ouverte à l'encontre de *Raillon Corinne*, anciennement: *c/o I. Rochas, Champ-Pamont, 1033 Cheseaux-Lausanne*, sans domicile de notification en Suisse.

Cette personne peut, dans les 15 jours qui suivent la présente publication dans la Feuille fédérale, demander le courrier qui lui est destiné auprès de l'autorité suivante:

Office fédéral de la communication
Numérotation et adressage
Rue de l'Avenir 44
2501 Bienne
Téléphone +41(0)32 327 55 11
Fax direct +41 (0)32 327 55 49

Loi sur les télécommunications. Notification de l'ouverture d'une procédure de révocation de numéros

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	43
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.10.2008
Date	
Data	
Seite	7802-7802
Page	
Pagina	
Ref. No	10 142 228

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.